



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le paquet neutre adopté à l'Assemblée Nationale : Une mesure essentielle pour la première génération sans tabac

Paris, le 26 Novembre 2015 – Le projet de loi de modernisation de notre système de santé est en cours d'examen en nouvelle lecture, à l'Assemblée nationale, depuis mardi 24 novembre. Les dispositions législatives du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT) ont ainsi été soumises au vote des députés. Parmi ces dispositions, figure le paquet neutre. Lors de la séance publique du 25 novembre, cette mesure emblématique du projet gouvernemental a été adoptée. Même si le texte doit encore retourner au Sénat, puis revenir en lecture définitive à l'Assemblée nationale, la procédure parlementaire fait que l'essentiel est désormais acquis.

DNF félicite, d'abord, Marisol Touraine qui a élaboré puis défendu ardemment le PNRT et tout particulièrement le paquet neutre.

DNF présente, également, ses compliments aux députés de la majorité qui ont bien mieux résisté que les sénateurs au lobbying, d'une intensité rarement atteinte, des multinationales du tabac et de leurs relais. Par leurs votes, ils auront contribué de manière décisive à sauver des milliers de vie dans l'avenir.

DNF regrette néanmoins que sur une question d'intérêt général comme celle-ci les clivages politiques, les jeux de rôle, les automatismes pavloviens ne se soient pas estompés au sein de la seconde chambre et de l'opposition à l'Assemblée nationale.

L'intérêt général était pourtant limpide, pour une mesure dont plus de 60 études scientifiques ont établi l'utilité tant pour dissuader les jeunes d'entrer dans l'addiction tabagique que pour inciter les fumeurs à réduire leur consommation voire à arrêter.

C'est une très bonne nouvelle pour la santé publique, qui contribuera à la lutte contre le tabac qui tue prématurément plus de 78 000 de nos compatriotes chaque année.

C'est aussi une très bonne nouvelle pour nos comptes sociaux, le tabac contribuant pour près de 15 milliards d'euros à leur déficit annuel.

C'est également la satisfaction de revoir notre pays, la France, au premier rang des nations soucieuses de la santé publique.

Toutefois, pour atteindre l'objectif ambitieux fixé par la Ministre – la première génération sans tabac dans 20 ans -, DNF souligne que le recours à la hausse de la taxation et donc des prix sera incontournable. L'expérience australienne, tout comme les récentes décisions irlandaises, sont là pour nous rappeler cette exigence.

A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis 1973 pour défendre les victimes du tabagisme.

L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outre-mer, dans l'Union européenne et à l'International et participe activement à la mise en application de la Convention Cadre de Lutte Anti-Tabac de l'OMS.

Pour plus d'informations :
www.dnf.asso.fr

Contact Presse :

Gérard Audureau
Président
06 83 51 88 14

Stephen Lequet
Responsable des Relations institutionnelles
Tél. : + 33 (0)6 15 39 26 76
Courriel: relations.institutionnelles@dnf.asso.fr